

Petite précision à propos du vote sur l'objection de conscience

Author : Vini Ganimara

Categories : [Relations avec les Etats](#)

Date : 8 octobre 2010

Je parlais hier soir du rejet du rapport McCafferty par l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Un communiqué de [l'ECLJ](#) (European centre for law and justice, organisation de juristes chrétiens) donne quelques précisions sur le texte finalement adopté, en lieu et place de ce funeste rapport (qui prévoyait notamment d'obliger les hôpitaux catholiques à pratiquer des avortements et des euthanasies... en guise, j'imagine, de "service public!").

Pour résumer les principaux points de la nouvelle résolution adoptée aujourd'hui, elle :

- affirme, défend et promeut le droit du personnel médical à l'objection de conscience
- s'applique non seulement aux médecins, mais à tout le personnel médical engagé directement ou indirectement dans un acte ou une procédure d'avortement, d'euthanasie, etc,
- s'applique non seulement aux individus, mais aussi aux institutions, hôpitaux et cliniques, privées mais aussi publiques. (Mme McCafferty voulait obliger les hôpitaux confessionnels -protestant, catholiques et autres- à fournir des avortements)
- protège contre les discriminations et pressions exercées contre le personnel médical objecteur,

L'un des amendements adoptés qui reflète la tonalité du nouveau texte est le suivant :
« Nul hôpital, établissement ou personne ne peut faire l'objet de pressions, ou être tenu responsable ou subir des discriminations d'aucune sorte pour son refus de réaliser, d'accueillir ou d'assister un avortement, une fausse couche provoquée ou une euthanasie, ou de s'y soumettre, ni pour son refus d'accomplir toute intervention visant à provoquer la mort d'un fœtus ou d'un embryon humain, qu'elles qu'en soient les raisons. » (Amendement 83)

Ce rejet est une excellente nouvelle et nous n'allons pas boudier notre plaisir.

Précisons tout de même que les [résultats du vote](#) sont extrêmement serrés: la nouvelle résolution a été adoptée par 56 voix contre 51 et 4 abstentions... Ce qui fait tout de même froid dans le dos et conduit à se poser quelques questions sur les parlementaires qui sont censés nous représenter au Conseil de l'Europe!